



DOSSIER D'INSCRIPTION

Année 2026-2027

ENGLISH WITH FUN • APPRENDRE L'ANGLAIS EN S'AMUSANT

Lieu et rentrée : Maison de l'ESS, 1 avenue du Général-de-Gaulle, 95140 Garges-lès-Gonesse. Cours tous les samedis.
Samedi 19 septembre 2026 : unique date proposée pour un cours d'essai.

07 69 10 20 05 • efasso95@gmail.com • Instagram : @English_with_fun_ad

1 Informations sur l'adhérent(e)

Nom	
Prénom	
Date de naissance	___ / ___ / _____ Âge : _____ ans
Adresse	
Code postal / Ville	
Téléphone	
E-mail	

2 Groupe choisi - cochez une seule case

	Groupe	Public	Horaire	Tarif annuel
☐	Mini School	3-5 ans	10 h - 11 h	225 €
☐	Grown Ups	CP-CE1	11 h - 12 h	225 €
☐	Grown Ups	CE2-CM2	13 h - 14 h	225 €
☐	Teens Collège	6e-3e	14 h - 15 h	225 €
☐	Teens Lycée	Seconde-Terminale	15 h - 16 h	225 €
☐	Adults	Anglais professionnel / touristique	16 h - 17 h 30	310 €

3 Responsables légaux - pour les adhérents mineurs

Responsable légal 1	Nom et prénom :
Lien avec l'enfant	
Téléphone / E-mail	
Responsable légal 2	Nom et prénom :
Lien avec l'enfant	
Téléphone / E-mail	

Autorité parentale : ☐ exercée conjointement ☐ exercée par un seul parent / représentant légal

Contact d'urgence	Nom et prénom :
Téléphone	
Lien avec l'adhérent	
Personnes autorisées	À récupérer l'enfant à la fin du cours :

4 Mode de règlement

☐ HelloAsso : en totalité ☐ HelloAsso : en 3 fois ☐ PayPal : en totalité

☐ Espèces : en totalité ☐ Chèque : en 3 fois

Référence ou date du règlement :

5 Droit à l'image - choix indépendant de l'adhésion

Je soussigné(e), pour moi-même ou en qualité de représentant légal de l'adhérent mineur, autorise gratuitement l'association à photographier ou filmer l'adhérent dans le cadre des cours, stages et événements organisés pendant l'année 2026-2027, puis à utiliser ces images uniquement sur les supports cochés ci-dessous. Le refus n'a aucune conséquence sur l'inscription.

Support	J'autorise	Je refuse
Site internet englishwithfun.fr	☐	☐
Compte Instagram de l'association	☐	☐
Affiches, flyers et supports imprimés de l'association	☐	☐

Cette autorisation est accordée jusqu'au 31 août 2027, sans usage commercial et sans cession à un tiers. Elle peut être retirée pour les utilisations futures par demande écrite à efasso95@gmail.com. Pour un mineur, les titulaires de l'autorité parentale veillent ensemble au respect de son image et l'enfant est associé au choix selon son âge et sa maturité.

Nom et prénom du signataire :

Fait à : Le : ____ / ____ / ____

Signature de l'adhérent majeur ou du/des responsable(s) légal(aux) :

Données personnelles : Les informations recueillies sont utilisées par English With Fun pour gérer les inscriptions, les groupes, les règlements et les communications liées aux activités. Elles sont accessibles aux seuls responsables habilités et conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités et aux obligations légales. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition à l'adresse efasso95@gmail.com, et saisir la CNIL en cas de difficulté.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

English With Fun - Année 2026-2027

Article 1 - Objet et champ d'application

Le présent règlement précise les règles de fonctionnement des cours, stages et événements proposés par English With Fun. Il s'applique à tous les adhérents et, pour les mineurs, à leurs responsables légaux.

Article 2 - Inscription et constitution des groupes

L'inscription devient définitive après confirmation de la place par l'association, remise du dossier complet et règlement selon la modalité choisie. Les groupes sont constitués en fonction de l'âge, du niveau scolaire et des places disponibles.

La séance du samedi 19 septembre 2026 est l'unique date proposée pour un cours d'essai. La participation à cette séance ne garantit pas une place tant que l'inscription n'est pas confirmée.

Article 3 - Lieu, horaires et calendrier

Les cours ont lieu tous les samedis à la Maison de l'ESS, 1 avenue du Général-de-Gaulle, 95140 Garges-lès-Gonesse, selon les horaires indiqués sur la fiche d'inscription. Les horaires peuvent être ajustés exceptionnellement après information des familles et adhérents.

Les cours réguliers ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires, sauf stages intensifs ou activités annoncés séparément.

Article 4 - Ponctualité, arrivée et départ des mineurs

Les adhérents doivent arriver quelques minutes avant le début du cours. Les retards répétés perturbent le groupe et pourront faire l'objet d'un échange avec la famille ou l'adhérent.

Pour un mineur, le responsable légal reste responsable de l'enfant avant sa prise en charge par l'intervenant et dès la fin du cours. Seules les personnes déclarées sur le dossier sont autorisées à récupérer l'enfant, sauf information écrite préalable.

Article 5 - Assiduité et absences

Une présence régulière est indispensable à la progression. Toute absence prévisible doit être signalée dans les meilleurs délais. Une absence individuelle ne donne pas lieu à un cours de remplacement ni à une réduction du tarif.

En cas d'annulation d'une séance par l'association, une solution de remplacement pourra être proposée lorsque le calendrier et les disponibilités le permettent.

Article 6 - Comportement et respect

Chaque participant s'engage à respecter les autres adhérents, les intervenants, les locaux et le matériel. Les propos discriminatoires, humiliants, menaçants ou violents, ainsi que toute dégradation volontaire, sont interdits.

En cas de difficulté, l'association privilégie le dialogue. Selon la gravité ou la répétition des faits, elle peut prononcer un avertissement, organiser un entretien, suspendre temporairement la participation ou décider d'une exclusion.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - SUITE

Article 7 - Matériel et pédagogie

L'adhérent vient avec le matériel demandé et participe aux activités dans un esprit de coopération. Les supports remis sont destinés à un usage personnel et ne doivent pas être reproduits ou diffusés sans autorisation.

Article 8 - Tarifs et règlements

Le tarif annuel est de 225 € pour les enfants et les adolescents et de 310 € pour les adultes. Les règlements sont possibles via HelloAsso en une fois ou en trois fois, par PayPal ou en espèces en totalité, ou en trois fois par chèque.

Le dossier d'inscription complet et le règlement doivent être remis au plus tard lors de la séance suivant la séance d'essai. Pour un paiement en trois fois par chèque, les trois chèques sont remis simultanément à l'inscription puis encaissés selon l'échéancier communiqué.

Sur HelloAsso, tout versement rejeté, interrompu ou manquant doit être régularisé dès notification. Sans dossier complet, remise de tous les chèques ou régularisation de l'impayé, l'adhérent ne sera pas admis en cours. Il appartient à l'adhérent adulte ou aux responsables légaux de vérifier les échéances, sans relances répétées de l'association.

En cas d'abandon à l'initiative de l'adhérent, aucun remboursement n'est automatique. Une demande motivée par une situation grave et justifiée peut être examinée par l'association, sans que cette étude constitue une garantie de remboursement.

Article 9 - Sécurité et responsabilité

Tout changement de coordonnées, de contact d'urgence ou de personne autorisée à récupérer un mineur doit être signalé rapidement. Les consignes de sécurité des locaux doivent être respectées.

L'association ne peut être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des objets personnels. Il est recommandé de ne pas apporter d'objet de valeur.

Article 10 - Droit à l'image et données personnelles

Les photographies et vidéos ne sont réalisées et diffusées que selon les choix exprimés dans l'autorisation dédiée. Le refus d'autoriser l'utilisation de l'image n'empêche pas l'adhésion.

Les données d'inscription sont utilisées uniquement pour la gestion associative, l'organisation des activités, les règlements et la communication avec les adhérents. Elles ne sont pas vendues.

Article 11 - Communication

Les informations importantes sont transmises par téléphone, e-mail, messagerie ou via les canaux officiels de l'association. Les responsables légaux et les adhérents majeurs s'engagent à consulter régulièrement les messages reçus et à informer l'association de tout changement de coordonnées.

Article 12 - Acceptation et évolution du règlement

La signature du dossier d'inscription vaut prise de connaissance et acceptation du présent règlement. L'association peut le modifier pour des raisons d'organisation, de sécurité ou d'évolution réglementaire. Toute modification importante est communiquée aux adhérents.

Engagement : Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, confirme le groupe et le mode de règlement choisis, et reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur proposé ci-dessus.

Nom et prénom de l'adhérent majeur ou du responsable légal :

.....

Fait à : Le : ____ / ____ / _____

Mention manuscrite demandée : « Lu et approuvé »

Signature :